



Jour de travail annulé

Par **Aline Broux**, le **04/03/2021** à **20:17**

Bonsoir je suis auxiliaire parentale

La semaine dernière mon employeur me prévient la veille à 15h qu'il n'a pas besoin de moi demain matin 9h de boulot !! sur mon planning, suite a son rdv annulé,

Et me les déduit de mon planning et fiche de paie

Par **P.M.**, le **04/03/2021** à **20:35**

Bonjour,

Normalement, l'employeur a une obligation de fournir du travail pour l'horaire prévu, en plus il vous prévient pratiquement au dernier moment...

Par **Aline Broux**, le **04/03/2021** à **21:21**

Il m'a donné son avis par message vocal ce soir en précisant "comme vous n'êtes pas à la maison je n'ai pas à vous payer" "

Il va recevoir mon préavis demain tamps.

Merci pour votre réponse

Par **Aline Broux**, le **04/03/2021** à **21:21**

Il m'a donné son avis par message vocal ce soir en précisant "comme vous n'êtes pas à la maison je n'ai pas à vous payer" "

Il va recevoir mon préavis demain tamps.

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **04/03/2021** à **21:48**

Ce n'est pas lui qui décide, il y a un engagement contractuel non respecté : "le salarié qui se tient à la disposition de son employeur, a droit à son salaire peu important que ce dernier ne lui fournisse pas de travail", je vous propose [ce dossier](#)...